

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2025,
- Vu l'arrêté du 17 février 2025 nommant le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP-CAPES, section lettres : lettres classiques, pour la session 2025,
- Vu la proposition du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves orales d'admission du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

M. Nicolas LEGOFF
Personnel de direction

Mme Nathalie MAUFFREY
Professeure agrégée

Académie de NANTES

Académie de BORDEAUX

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le

16 mai 2025

Le chef du département des concours enseignants du
second degré de lettres, langues, sciences humaines
et sociales, du tertiaire et de la vie scolaire

[Signature]
Dominique POTAU